

Relier la vallée de la Meuse à la N 4 : un simple projet

On se souviendra que le projet d'une liaison rapide entre le pont de Lustin et Courrière devant joindre la vallée de la Meuse à la route N. 4 et l'autoroute E40 afin de faciliter le délestage de la vallée de la Meuse entre Namur et Dinant en période estivale avait provoqué une vive émotion dans toute cette partie du Condroz déjà saturée de voies de communications. Un comité de défense composé de représentants de communes d'Yvoir et d'Assesse avait même été créé.

Renseignements pris au cabinet du ministre Wathelet chargé au niveau de la Région de l'aménagement du territoire et de la forêt, il apparaît que, à l'heure actuelle, il est exclu de considérer cette liaison telle que présentée par l'administration des routes comme acquise ou même envisageable.

M. Wathelet rappelle en substance que ce projet de liaison entre la vallée de la Meuse et la N4 n'est pas neuf et qu'un premier tracé Nord a été abandonné pour des raisons techniques.

Le tracé actuel, poursuit le ministre, appelé «tracé Sud», présenté par l'administration des routes et «décidé» par le ministère des Travaux publics part du pont de Lustin, rejoint la clinique universitaire de Mont-Godinne, contourne le village de Mont, passe par le

hameau de Yvoir qu'il contourne par le sud, arrive à Maillen qu'il contourne également par le Sud pour atteindre Courrière où il franchit l'E40 pour aboutir à la RN4.

D'une longueur d'environ 10 kilomètres et d'une largeur de 7 mètres, cette liaison comportant deux bandes de circulation nécessiterait la modernisation pour moitié de la voirie existante et pour moitié la création, en site neuf, de nouveaux tronçons.

Le ministre Wathelet signale encore que l'Etat rachèterait aux communes la voirie existante mais qu'aucun dossier ou demande de principe n'a été introduit à ce jour par l'Administration des Routes de la province de Namur auprès de la direction provinciale de l'Urbanisme.

L'avis des communes

Les communes concernées, poursuit-il, ont été invitées par l'administration des routes à émettre, en date du 15 décembre 1983, un avis sur ce projet.

Actuellement, seule la commune d'Assesse aurait émis un avis défavorable en souhaitant que des adaptations y soient apportées, notamment une réduction maximale de la division des terres cultivées, la création et un contournement de Maillen par le Sud.

La commune d'Yvoir, quant à elle, devrait se prononcer définitivement incessamment.

D'autre part, selon le ministre, son collègue des Travaux

publics M. Olivier a saisi la Commission consultative régionale wallonne d'aménagement du territoire d'une demande d'inscription au plan de secteur de Namur du tracé en question. Celle-ci se rallierait dans les grandes lignes à l'avis du Collège de la commune d'Assesse. Le tracé de la nouvelle route nationale — la RN 31 — figurera donc aux Etudes planologiques et au rapport d'avis que le C.R.A.T. doit présenter au ministre Wathelet avant d'être soumis à l'Exécutif régional.

Il faudra encore attendre les propositions de M. Wathelet et l'avis de l'Exécutif et, en tout état de cause, affirme le ministre, la liaison Lustin-Courrière telle que présentée par l'administration des routes n'est pas acquise ni même envisageable d'autant plus que des associations et comités de défense se sont constitués.

Seule certitude : le principe de la modernisation de la voirie existante à l'exclusion de tout passage en site neuf.

Enfin, conclut M. Wathelet, il n'est pas à exclure que, en raison du fait que le projet est toujours à l'étude, aucun tracé ne figure au plan de secteur de Namur mais qu'on insère dans les prescriptions de l'arrêté établissant ledit plan un texte permettant à l'administration des routes, après études complètes, de réaliser l'infrastructure projetée conformément aux différents avis et objections formulées. A suivre donc...

F. LAROCHE.